



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

**DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA POLICE NATIONALE**

**DIRECTION CENTRALE
DE LA
POLICE JUDICIAIRE**

PROCES – VERBAL

L' An deux mil onze, -----
Le trente et un octobre -----
à quinze heures -----

*D148 / 1
3 pages*

Nous, **Arnaud RYCKEWAERT**
Brigadier Chef de Police

en fonction à la
Direction Centrale de la Police Judiciaire
Sous - Direction de Lutte contre la
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière
Division Nationale d' Investigations Financières

PV n° 10-00004/102

AFFAIRE CONTRE :

X...

Corruption

OBJET :

Examen copie de travail du
scellé DCNI/M/HUET/UN.

Annexes

---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de l'Intérieur sis 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.-----
---Étant au service,---
---Poursuivant l'enquête préliminaire N° P 09 341 9202/4 délivrée par Monsieur Nicolas HEITZ, Vice Procureur au Parquet de Paris, en date du 28/12/2009.-----
---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale-----
---Procédons à l'analyse de la copie de travail du scellé numéroté DCNI/M/HUET UN constitué le 26/05/2010 lors de la perquisition du bureau de Monsieur Bernard HUET, Président Directeur Général de DCNI.-----
---Rappelons que ce scellé contient la copie du disque dur et de la messagerie de Monsieur Bernard HUET.-----
---Constatons que les messages archivés, datés de septembre 2007 à avril 2009, ne concernent pas le dossier SCORPENE MALAISIE.-----
---Découvrons néanmoins un mail de Sophie POISSON en date du 17/03/2009 adressé à Bernard HUET, copie à Jacques FABERT, accompagné d'un courrier de Philippe SAUVAGEOT, directeur commercial de ARMARIS à l'attention de Monsieur Benoit TELLIER, directeur général de THALES INTERNATIONAL. ----
---Ce courrier a pour objet les contrats C5 signés entre DCNS et THALES INTERNATIONAL – compte rendus trimestriels d'activités détaillés.-
---Monsieur SAUVAGEOT demande à THALES INTERNATIONAL de veiller à la bonne application des dispositions contractuelles entre DCNS et THALES INTERNATIONAL, en effet « **sur le deuxième semestre de l'année 2008, la régularité de la transmission des comptes rendus trimestriels d'activités détaillés...est assez erratique** ».-----
---Annexons au présent ces documents.-----
---Dont acte,-----



D148/2

Sujet : Courrier THINT
De : Sophie_A_POISSON/PARIS/DCN/FR
Date : Tue, 17 Mar 2009 16:49:00 +0100
Pour : bernard.huet@dcnsgroup.com
Copie à : jacques.fabert@dcnsgroup.com

Monsieur Huet,

A la demande de J. Fabert, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous pour votre information courrier THINT (à la signature de PHS) concernant les CR trimestriels des contrats C5 (entre DCNS et THINT).

Cordialement.

(Voir fichier joint : Thint-C5-16 mars.doc)

Sophie POISSON
Tel. 01.41.08.21.59
Fax. 01.41.08.22.76
e.mail : sophie-a.poisson@dcnsgroup.com

Thint-C5-16 mars.doc



D148/3

DCM/DIR
19-21, rue du Colonel Pierre Avia
F-75737 Paris Cedex 15
Tel. +33(0)1 41 08 21 60
Fax* +33(0)1 41 08 22 76

Thales International
45 rue de Villiers
92526 Neuilly sur Seine
A l'attention de Monsieur Benoît Tellier
Directeur général

Paris, le 13 mars 2009

Objet : Contrats C5 signés entre DCNS et Thales International – comptes-rendus trimestriels d'activités détaillés.

Références :

1. Contrat C5 Réf. THINT/08/C05/486 du 20/06/08
2. Contrat C5 Réf. THINT/08/C05/491 du 23/06/08
3. Contrat C5 Réf. THINT/08/C05/492 du 23/06/08
4. Contrat C5 Réf. THINT/08/C05/493 du 20/06/08

Monsieur le directeur,

Nous avons effectué le constat que sur le deuxième semestre de l'année 2008 la régularité de la transmission des comptes-rendus trimestriels d'activités détaillés, prévus au titre de l'article 4.1.3 de chacun des contrats de référence, était assez erratique.

Je vous remercie par avance de bien vouloir faire prendre toutes dispositions au sein de Thales International pour que les informations ad hoc, objet desdits contrats nous parviennent sur 2009 avec la stricte régularité prévue.

Je vous informe par ailleurs de la décision de DCNS de veiller au travers de notre direction des audits, en copie, à la bonne application des dispositions contractuelles entre DCNS et Thales International dans le cadre des contrats de référence.

Cordialement.

Philippe SAUVAGEOT
Directeur Commercial

Annexé au N° PAV/ON: 102
L'Officier de Police Judiciaire



Copies :

Thales International : Rafael Eskinazy,
DCNS : direction des audits (Jean des Courtis)
Direction juridique (Roselyne Laporte)
Direction Commerciale et Marketing (Jacques Fabert, Frédéric Faura)